

Erreur de date d'audience sur la convocation de mon avocat

Par ericanice, le 31/03/2009 à 18:50

Bonjour, brièvement mon problème.

Je suis restaurateur, ma cuisinière après six mois de maladie ne reprends pas son poste, et ne réponds pas aux convocations (5) de la médecine du travail, 3 semaine après son dernier arret de travail je reçois une convocation au conseil des prud'hommes pour licenciement abusif, conscilliation 23 décembre, je prends donc un avocat, qui se rend à cette audience et me communique la date du jugement par courrier au 6 avril 2009, aujourd'hui je reçois un courrier accompagné d'une facture de 2700 euro me disant que l'audience du 23 mars a eu lieu et que le délibérer et pour le 08.06.09, sans aucune explication.. Je téléphone donc à son cabinet pour connaître les raisons de ce changement de date m'empèchant déja d'etre présent, contraîrement a la partie adverse, de plus de communiqué les éléments suivant qui je pense sont capital,

- -attestation de l'urssaf des a-m précisant que cette dame fait toujkours partie de mon personnel à ce jour,
- les cinq accusés réception des convocations à l'ametra,
- la copie de tous les bulletins de salaire à 0
- les arret de travail
- le cerificat d'inaptitude fait par son médecin tratant après le sixième mois d'arret,
- les différentes lettres recammandées notemment pour absence injustifiées,

que faire???2